

# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2017

# 2017 : Année des grands évènements















## **SOMMAIRE**

١.	PREAMBULE	4
II.	LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE	4
	A. Dans le Monde	4
	1) Une reprise de la croissance mondiale qui se poursuit	4
	2) Une inflation tirée vers le bas par les prix du pétrole	5
	3) Une évolution différente du cours des monnaies	5
	B. Dans la zone euro	5
	C. En France	6
	1) Arrêt sur le chômage	6
	2) Une année électorale entrainant des incertitudes	7
	3) Les grandes lignes du PLF concernant les collectivités locales	7
	4) La réforme de la DGF renvoyée	7
	5) Des contraintes réelles imposées aux collectivités	8
	D. Le contexte local	8
	E. Évolution du cadre institutionnel local	8
	1) La nouvelle grande région grand Est et le recentrage des aides départementales	s.8
	2) L'union de la Communauté de Communes de Bulgnéville entre Xaintois Bassigny et Terre d'eau	
Ш	. LA SITUATION FINANCIÈRE DE VITTEL	.10
	A. L'évolution des charges des cinq dernières années	.10
	B. L'évolution des produits des cinq dernières années	.11
	C. Fiscalité	.12
	1) Évolution des bases	.12
	2) Comparaison des taux d'imposition	.12
	D. Les concours de l'État	.13
	E. Etat de la dette	
IV	. PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2016-2021	
	A. Les orientations budgétaires envisagées	
	B. La programmation pluriannuelle	
	C. Évolution des épargnes	
V.	LES PROJETS POUR 2017	
	A. Le respect des engagements de campagne pour la troisième année consécutive :	
	B. Les programmes d'investissement pour 2017	
	1) Cadre de vie – Aménagement urbain	
	2) Les écoles, les services périscolaires et la jeunesse	
	3) Vittel numérique	
	4) Vittel ville sportive	
	5) Culture, animations et jumelage	.21



6) La requalification et la rénovation du centre technique municipal	22
7) Action sociale	
8) Tourisme	
VI. L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	
A. Diminuer les coûts de fonctionnement	
B. Contenir la pression fiscale	24
C. Emprunter a minima	



## I. PRÉAMBULE

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientations Budgétaires "nouvelle formule" doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil Municipal.

Outre ce changement juridique, le Débat d'Orientations Budgétaires a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir tout en précisant certains points particuliers :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- 2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et de recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

S'agissant plus particulièrement de Vittel, la présentation du débat d'orientations budgétaires est l'occasion pour l'équipe municipale d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements de campagne et de présenter les moyens de les financer.

## II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

#### A. Dans le monde

## 1) Une reprise de la croissance mondiale qui se poursuit

Les perspectives de l'économie mondiale établies par le Fonds Monétaire International indiquent que « la reprise de la croissance devrait s'affermir en 2017 et au-delà, être portée principalement par les pays émergents et les pays en développement, tandis que la situation dans les pays en difficulté commence progressivement à se normaliser ». Il est à noter que les États Unis voient leurs indicateurs s'améliorer globalement.

Dans les pays avancés, la croissance devrait rester modeste (un niveau similaire à celui de 2015). L'héritage de la crise financière mondiale de 2008 (crise des subprimes) continue d'entraver un redressement de l'activité dans ces pays. Ainsi, la reprise économique reste et restera de plus en plus lente et fragile.

La Chine est en cours de transition économique. Elle tend vers une croissance plus durable fondée sur la consommation et les services. Ce processus génère de fait des secousses qui vont se produire tout au long de ce cycle de transition, avec des répercussions considérables sur les pays émergents et les pays en développement. Le processus de rééquilibrage de l'économie chinoise a déjà amputé sensiblement la croissance de l'investissement mondial (notamment dans les pays avancés).



## 2) Une inflation tirée vers le bas par les prix du pétrole

En 2015, l'inflation globale a atteint 0,3 % en moyenne dans les pays avancés, soit le niveau le plus bas depuis la crise financière mondiale, principalement en raison de la forte baisse des prix des produits de base.

- À fin décembre 2016 l'inflation est de + 0,6% par rapport à décembre 2015.
- Les prix du pétrole ont diminué de 32 % entre août 2015 et février 2016 du fait de la vigueur de l'offre des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et de la Russie. Les prix du charbon et du gaz naturel ont baissé aussi car liés aux prix du pétrole.
- Le pétrole devrait se stabiliser entre 50 et 60 dollars le baril cette année, si la limitation de la production est respectée, mais une reprise rapide de la production américaine d'hydrocarbures de schiste pourrait à nouveau peser sur le marché.

## 3) Une évolution différente du cours des monnaies

Entre août 2015 et février 2016, le cours des monnaies des pays avancés s'est généralement affermi. L'Euro, en repli de près de 4% depuis l'élection du nouveau Président américain, tend à se rapprocher du Dollar américain pour retrouver la parité d'il y a 14 ans.

En revanche, la Livre britannique s'est dépréciée de 7 %, en raison des attentes d'une normalisation ultérieure de la politique monétaire au Royaume-Uni et des craintes des conséquences de la sortie de l'Union Européenne (UE) avec le « Brexit ».

Dans les pays émergents, les dépréciations ont été particulièrement marquées en Afrique du Sud, au Mexique, en Russie et en Colombie. La monnaie chinoise (Yuan) s'est dépréciée d'environ 2 %, tandis que la Roupie indienne est restée plus ou moins stable.

#### B. Dans la zone euro

La zone euro semble se maintenir en 2016 sur la trajectoire de reprise molle qu'elle a empruntée depuis le deuxième trimestre 2013. Un ensemble de facteurs explique cette situation :

- 1. Les pressions liées au désendettement que ce soit dans le privé ou le public ;
- La faiblesse du secteur bancaire dans nombre de pays en dépit du puissant soutien monétaire avec une politique accommodante sur les taux mis en œuvre par la Banque Centrale Européenne;
- 3. L'environnement extérieur fait peser davantage d'incertitudes liées aux perspectives des pays émergents, mais aussi de la Chine ;
- 4. Le vote favorable au Brexit au Royaume-Uni entraine également des perspectives économiques défavorables, même si les conséquences négatives potentielles d'un tel évènement pour la zone euro sont difficilement quantifiables à ce jour.



#### C. En France

Dans ce contexte général, la France est essoufflée. Les dépenses publiques font l'objet de tentatives, plus ou moins réussies, de diminution et de contrôle.

Le déficit public devrait être de 3,30 % du PIB en 2016, avec des prévisions sur 2017 à 2,70%, afin de respecter les critères européens (déficit inférieur à 3% du PIB).

La croissance du Produit Intérieur Brut devrait s'établir à 1,5% en 2016, avec l'investissement 2016 qui s'accélère, une consommation en hausse, des exportations qui se stabilisent, un solde du commerce extérieur en berne avec beaucoup de stocks et selon le gouvernement, une prévision à 1,25% en 2017.

L'inflation s'établirait à 0,2% en 2016, et progresserait pour atteindre 1,1% en 2017.

Le taux de chômage s'établira à 9,4% en fin d'année 2016 (7,30% pour les pays avancés), et devrait s'établir à 9,5% en 2017.

De plus le gouvernement français, voulant réduire les déficits publics, s'est imposé une politique d'austérité et a réduit de 11 milliards d'euros les dotations aux collectivités locales sur 3 ans le 22 avril 2014, tout en transférant des obligations supplémentaires aux collectivités locales (normalisation, accessibilité, rythmes scolaires...).

Aussi, en 2016, un grand nombre de collectivités locales ont dû pratiquer des hausses de taux d'impôts locaux :

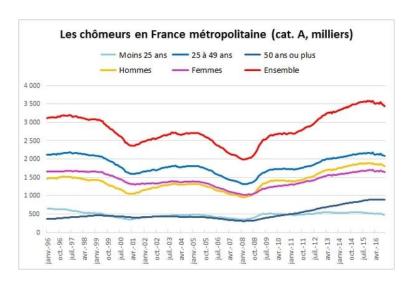
- Hausse moyenne de la taxe d'habitation en France : + 5,5%
- Hausse moyenne de la taxe sur le foncier bâti : + 3,8%
- Hausse moyenne de la taxe sur le foncier non bâti : + 2,6%

## 1) Arrêt sur le chômage

L'embellie tant espérée par le gouvernement continue. Après deux baisses de 1,9% en septembre et de 0,3% en octobre, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, recule de 0,9% sur un mois, à 3 447 000 en novembre, soit 31 800 chômeurs de moins. Un chiffre également en baisse sur un an, avec -3,4% par rapport à novembre 2015, ce qui représente 122 600 demandeurs d'emploi en moins. En France métropolitaine, le nombre d'inscrits de catégories A, B et C progresse par rapport à octobre (+0,3%), à 5 475 800 chômeurs fin novembre 2016 (5 778 000 Dom inclus).

Toutes catégories confondues (A, B, C, D et E), le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 6 238 400 en France métropolitaine (6 574 100 pour la France entière), en augmentation de 0,4% sur un mois (+23 500 inscrits) et en hausse de 1,5% sur un an (+93 900).

Ville de Vittel



## 2) <u>Une année électorale entrainant des incertitudes</u>

2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vue budgétaire.

## 3) Les grandes lignes du PLF concernant les collectivités locales

Un temps envisagée, l'idée d'une loi de finances spécialement dédiée aux collectivités territoriales a été (pour le moment) abandonnée. Il n'en reste pas moins que la loi de finances 2017 comporte un volet collectivités territoriales important à plusieurs titres.

Ainsi, en 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations de l'État. Si, d'après les annonces de l'exécutif en place, lors du dernier Congrès des Maires de France, celle-ci devrait être moins importante que celles subies lors des deux années qui viennent de s'écouler, l'effort demandé restera conséquent.

- ➤ Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local est reconduit à 1,2 milliards d'euros (contre un milliard en 2016) destiné à permettre aux collectivités d'investir à nouveau.
- ➤ Le mécanisme de la Dotation de Solidarité Urbaine est également reconduit avec une enveloppe qui atteindra 2,091 milliards d'euros (+180 millions). Cependant, l'attribution de la DSU sera réservée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751). Notre commune étant située en bas de liste, elle ne sera vraisemblablement pas bénéficiaire de la DSU.
- ➤ La reconduction des dotations touche également la Dotation de Solidarité Rurale (1,359 milliard d'euros soit +117 millions) et le fonds de péréquation des départements qui augmentera à nouveau de 20 millions d'euros.
- ➤ Enfin, en 2017, la retenue à la source sur les indemnités de fonction des élus locaux sera supprimée au profit des règles de droit commun de paiement de l'impôt sur le revenu. Concernant les cotisations Sécurité Sociale, le seuil change en 2017. Les indemnités de fonction des élus en activité professionnelle, en retraite ou au chômage sont assujettis à partir d'un montant de 1 634,50€/mois.

#### 4) La réforme de la DGF renvoyée

Discutée pendant longtemps, la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement a disparu purement et simplement.

Aussi, il faudra attendre la mise en place du nouveau gouvernement et la réouverture des discussions autour d'un projet de loi de financement des collectivités pour connaître les



tenants et les aboutissants d'une réforme qui, quelle que soit la sensibilité politique élue au niveau national, ne devrait pas manquer de se réaliser.

## 5) Des contraintes réelles imposées aux collectivités

Malgré les annonces du Président de la République et du Premier Ministre, la baisse des dotations continuera pour l'année 2017 (la moitié de ce qui était prévu). En parallèle, le montant du FPIC, dont l'assiette globale est plafonnée à un milliard d'euros, augmentera pour notre ville.

Il faut ajouter à cette diminution des recettes et l'augmentation du prélèvement, la charge représentée par l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires d'1,20%. Réalisée en deux phases, la première au 1<sup>er</sup> juillet 2016, et la seconde au 1<sup>er</sup> février 2017, cette augmentation représente pour la commune en année pleine et de manière récurrente, environ 48 000 €.

La refonte du régime indemnitaire, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires ainsi que le transfert primes / points sont autant d'inconnus supplémentaires qui viendront impacter le chapitre budgétaire afférent aux charges de personnel.

## D. Le contexte local

Selon le rapport de l'INSEE portant sur la conjoncture dans les Vosges, le début de reprise de la zone euro ne s'est pas encore diffusé pleinement dans nos territoires. On observe localement :

- Une contraction de l'emploi salarié dans tous les secteurs, conséquence notamment de la situation défavorable de l'emploi dans le commerce et la construction;
- Le taux de chômage des Vosges s'établit à 11,10 % de la population (2015 11,80%), pour Vittel, (intégré dans la zone de Neufchâteau), il est de 11 % à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 (identique à 2015);
- Après le recul du nombre de microentreprises créées, on observe une stabilisation de leur nombre. Il en est de même pour les autres entreprises qui sont en progression avec un nombre de défaillance qui augmentait en début d'année 2015 et qui tend à se stabiliser :
- La diminution du nombre de permis de construire ; l'habitat collectif demeure tout aussi difficile et même plus marqué en 2016 que 2015 ;

Depuis plusieurs années, les Vosges sont confrontées à une situation économique difficile : un taux de chômage élevé et des problématiques d'accès à l'emploi avec une hausse pour les personnes les moins qualifiées, les jeunes et les seniors, avec en parallèle des besoins importants de postes au sein des entreprises, des dynamiques d'investissements et de créations d'entreprises qui ne compensent pas totalement les destructions d'emplois, une attractivité confirmée mais un risque d'érosion dans un environnement concurrentiel.

## E. Évolution du cadre institutionnel local

1) <u>La nouvelle grande région Grand Est et le recentrage des aides</u> départementales

L'année 2016 a vu la fusion des régions Alsace, Champagne-Ardennes, Lorraine, composées de dix départements. Changement d'exécutif, remaniement des équipes, la région Grand Est s'est mise progressivement en ordre de marche en 2016. Le partenariat de la région dans certains dossiers reste cependant encore incertain.

Du côté du département, qui doit faire face à l'augmentation des charges relatives à l'aide sociale, la ville de Vittel a, via la communauté de communes, contractualisé un certain

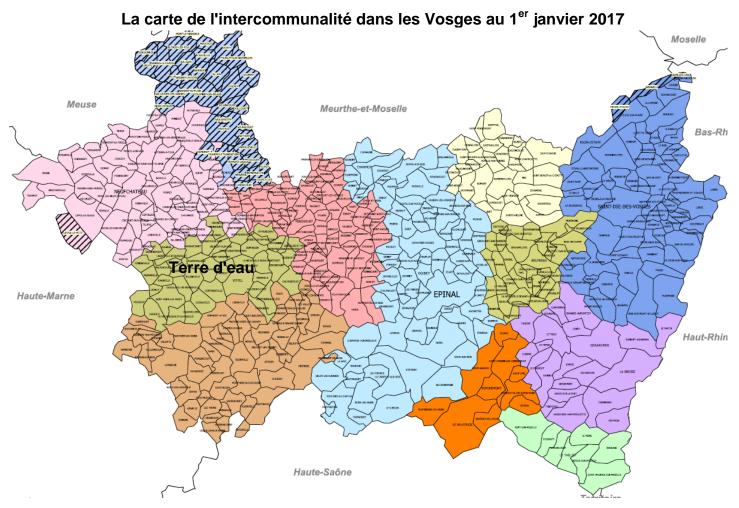


nombre de projets qui seront mieux financés (16% au lieu de 6%). Par ailleurs, le département ne finance les projets communaux qu'à la condition qu'ils s'inscrivent dans les priorités du département : attractivité du territoire, qualité de vie, équilibres territoriaux.

2) <u>L'union des Communautés de Communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny et Terre d'eau</u>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communautés de communes de Bulgnéville et de Vittel-Contrexéville ont fusionné et le territoire s'est étendu à la commune de Thuillières. Le nouveau territoire est ainsi composé de 45 communes représentées par 70 élus formant le conseil communautaire.





Par ailleurs, et pour mémoire, la loi a renforcé le degré d'intégration des communautés de communes en leur attribuant de nouvelles compétences et en précisant certaines autres comme la compétence « développement économique ». Ainsi, la zone d'activités de la Croisette devient compétence communautaire, de même que la promotion du tourisme et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Cette prise de compétence va générer, vers la communauté de communes, des transferts de charges dont les modalités pratiques restent à préciser.

Dans ce contexte incertain, la municipalité souhaite réaffirmer ces choix pour la nouvelle année.

## III. LA SITUATION FINANCIÈRE DE VITTEL

## A. L'évolution des charges des cinq dernières années

	2012	2013	2014	2015	2016*
Charges à caractère général	4 751 320	4 842 088	5 047 861	5 118 765	4 537 663
Charges de personnel	6 095 510	6 147 745	6 421 020	6 314 490	6 123 170
Atténuations des produits (FPIC)	165 039	339 271	588 505	817 601	1 242 509
Autres charges	1 445 228	1 755 030	1 588 804	1 313 175	1 357 885
Charges financières	461 681	434 497	367 360	338 713	316 093
Total	12 918 778	13 518 631	14 013 550	13 902 744	13 577 320
variation N/N-1	-0,08%	4,64%	3,66%	-0,79%	-2,34%

<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> provisoire

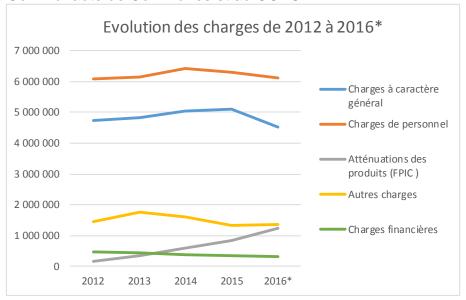


Les charges à caractère général regroupent des dépenses potentiellement sensibles à la conjoncture : dépenses d'énergies et fluides, indexation des contrats de maintenance et d'entretien, etc.

En 2016, les charges à caractère général sont en baisse de 11,35% par rapport à 2015, ce qui démontre que, à paramètres constants, notre ville a cherché à baisser les charges de fonctionnement. L'objectif est d'atteindre une diminution de 10% sur le mandat, sous réserves de ne pas voir arriver de nouvelles contraintes de l'État.

Sont ciblées en particulier : les dépenses sur les frais administratifs ou généraux (limiter le papier, informatisation des services, numérisation de documents, etc....) ou les consommations énergétiques avec la mise en place de solutions innovatrices non énergivores telles que la réfection du bardage du CPO en 2016 et la modernisation de l'éclairage public en 2017.

Les charges de personnel diminuent quant à elles de 3,03% entre 2015 et 2016, malgré le GVT et sans les minorer du montant des refacturations aux régies Vittel sport et Vittel câble ou à la Communauté de Communes et au CCAS.



(\*) provisoire

B. L'évolution des produits des cinq dernières années

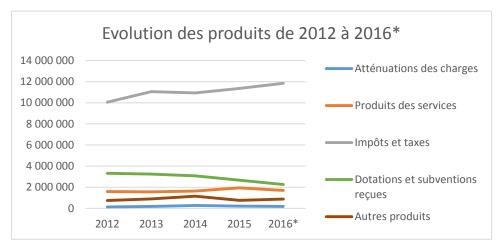
	2012	2013	2014	2015	2016*
Atténuations des charges	125 837	180 017	259 201	209 264	173 093
Produits des services	1 583 735	1 550 860	1 638 400	1 940 691	1 689 132
Impôts et taxes	10 051 328	11 049 847	10 932 113	11 364 940	11 845 125
dont surtaxe	3 544 593	3 671 043	3 842 010	4 246 075	4 465 819
dont produits des jeux	698 034	697 600	646 918	623 408	609 790
Dotations et subventions reçues	3 314 888	3 240 643	3 067 389	2 669 503	2 257 883
dont DGF	2 582 902	2 503 062	2 316 567	1 944 657	1 565 637
Autres produits	733 026	892 724	1 152 110	744 989	869 598
Total	15 808 815	16 914 090	17 049 213	16 929 387	16 834 832
variation N/N-1	-2,71%	6,99%	0,80%	-0,70%	-0,56%

(\*) provisoire

Les principales recettes de gestion sont constituées par l'addition de la fiscalité directe, de la DGF, de la surtaxe sur les eaux minérales et des produits des jeux. Elles représentent 83,77% du total des recettes en 2016, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) étant de 379 020€.

Malheureusement, en 2017, la ville perdra encore de la DGF (-213 500 €) et contribuera encore plus au fonds de péréquation (+257 000 €).

Ville de Vittel



(\*) provisoire

#### C. Fiscalité

## 1) Évolution des bases

ANNEE	Т	Ή	TFB		TFI	NB	CFE		
	Bases	Evol N-1/N	Bases	Evol N-1/N	Bases	Evol N-1/N	Bases	Evol N-1/N	
2013	8 728 251	3,58%	12 168 461	13,42%	88 600	2,91%	7 922 826	33,48%	
2014	8 593 252	-1,55%	12 309 212	1,16%	88 554	-0,05%	8 174 835	3,18%	
2015	8 993 272	4,66%	12 499 922	1,55%	89 658	1,25%	8 234 522	0,73%	
2016	8 815 026	-1,98%	12 617 793	0,94%	89 548	-0,12%	8 299 909	0,79%	

Les données concernant la base de TH sont en baisse entre 2016 et 2015, suite au revirement de l'Etat quant à l'exonération concernant les personnes âgées et de revenu modeste. Les autres évolutions sont liées à la revalorisation forfaitaire votée lors de l'adoption de la loi de finances et à la variation de la matière imposable.

2) Comparaison des taux d'imposition

2016	Vittel	Contrexeville Bulgnéville Neufo		Bulgnéville Neufchateau Mire		Epinal	·	ens communaux I 5 au niveau
						ļ	National	Départemental
TH	19.38%	20,49%	21,09%	25,26%	28,13%	19,34%	24,19%	26,78%
TFB	10.53%	10,34%	13,53%	22,21%	22,14%	25,27%	20,52%	17,96%
TFNB	17.86%	37,00%	32,00%	38,65%	30,62%	39,38%	49,15%	29,45%
CFE	20.10%	21,99%	19,40%		27,66%		25,95%	

Cette photographie de la fiscalité de certaines communes vosgiennes démontre que les taux vittellois sont inférieurs aux taux votés dans ces communes. Ils sont également inférieurs aux taux moyens communaux de 2015.

Taxe d'habi		d'habit	ation	Foncier bâti		Foncier non bâti			CFE			
ANNÉE	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Taux Vitte	I 19,38%	19,38%	19,38%	10,53%	10,53%	10,53%	17,86%	17,86%	17,86%	20,10%	20,10%	20,10%
Moyenne de la strat	19,24%	19,27%	NC	16,86%	17,12%	NC	49,81%	48,92%	NC	20,80%	20,96%	NC

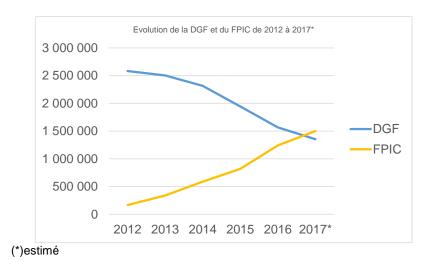
Les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation Foncière des Entreprises à Vittel restent dans la moyenne des taux votés par les communes de même strate. Cependant, les taux de foncier bâti et non bâti sont toujours inférieurs aux taux de ces communes. Il faut rappeler que la ville de Vittel n'a pas augmenté ces taux depuis 2009.



## D. Les concours de l'État

Comme en 2016, on peut constater que la Dotation Globale de Fonctionnement continue de diminuer fortement et que, parallèlement, le prélèvement au titre du fonds de péréquation ne cesse d'augmenter.

Compte tenu des estimations pour 2017, le montant du FPIC à verser serait supérieur au montant de la Dotation Global de Fonctionnement à encaisser.

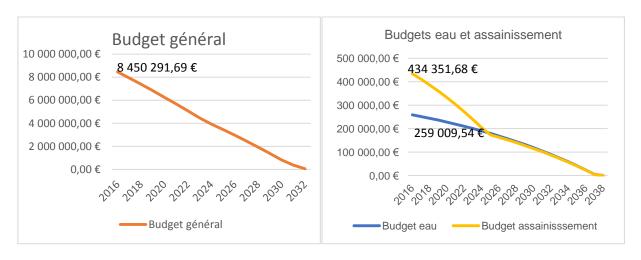


#### E. Etat de la dette

Les principales données sont les suivantes :

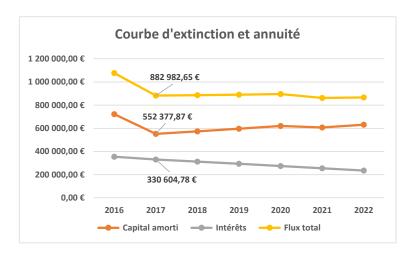
	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Capital restant dû	9 143 652,91	9 865 820,00	10 733 434,36	11 565 795,00
Taux moyen (EX/Ex Annuel)	3,74%	3,72%	3,73%	3,70%
Durée de vie résiduelle moyenne	14 ans 3 mois	14 ans 8 mois	15 ans 3 mois	15 ans 10 mois
Durée de vie moyenne	8 ans	8 ans 3 mois	8 ans 6 mois	8 ans 11 mois

## 1) Courbe d'extinction de la dette par budget



Ville de Vittel

## 2) Annuité (Tous budgets)



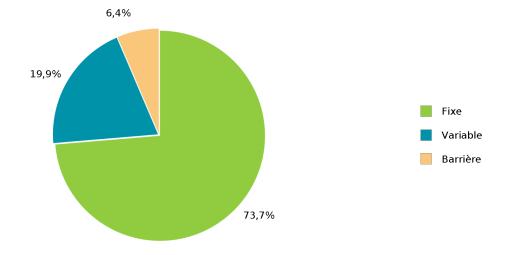
## 3) L'encours de la dette

En euros par habitant sur les années passées est le suivant :

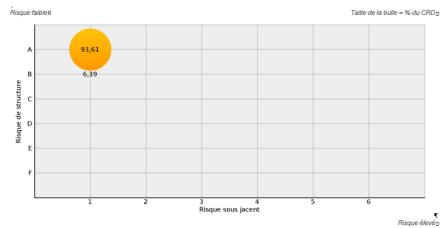
Année	Population INSEE	A Vittel en €/hab	Moyenne en €/hab
2012	5594	1 484 €	1 106 €
2013	5614	1 932 €	1 116 €
2014	5544	1 751 €	1 094 €
2015	5484	1 799 €	1 109 €
2016	5344	1 711 €	NC

## 4) Dette selon la charte de bonne conduite

Туре	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	6 735 969.78 €	73,67 %	4,69 %
Variable	1 819 949.67 €	19,90 %	0,29 %
Barrière	587 733.46 €	6,43 %	3,70 %
Ensemble des risques	9 143 652.91 €	100,00 %	3,75 %



Ville de Vittel



Au vu de ces graphiques, on constate que la dette de Vittel ne présente pas de risque.

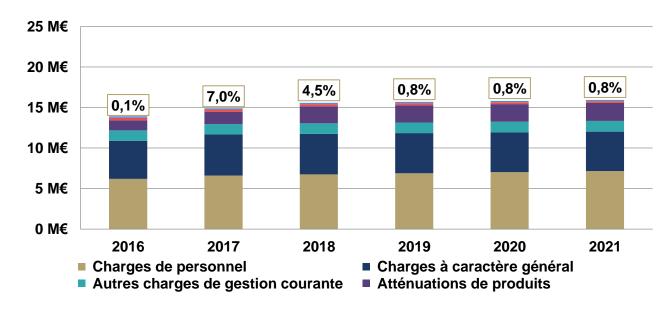
## IV. PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2016-2021

Afin de guider l'action municipale, une prospective a été réalisée en novembre 2016. Basée sur la situation existante, les services et le bureau d'études ont intégré le maximum de données et projets connus pour développer la collectivité sous tous ses aspects sociaux, culturels, éducatifs, économiques... Elle a également permis d'analyser les indicateurs de gestion de la ville afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper les actions à mener pour éviter une possible dégradation budgétaire à venir. L'objectif serait d'être le plus efficace, tout en restant vigilant, pour conserver l'équilibre des finances de la collectivité.

## A. Les orientations budgétaires envisagées

La commune a réalisé une prospective financière avec pour base le compte administratif prévisionnel effectué au 15 novembre 2016. Cette analyse intègre les éléments connus dont les mesures contenues dans la loi de finances 2016, notamment la minoration de la DGF et la majoration du FPIC. Elle prend en compte la revalorisation des bases pour le calcul des recettes fiscales, en maintenant les taux actuels.

Les charges réelles de fonctionnement sont actualisées de la manière suivante :

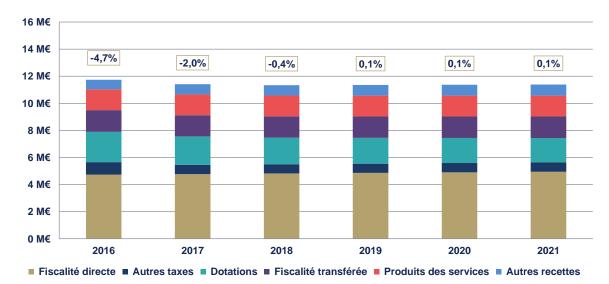




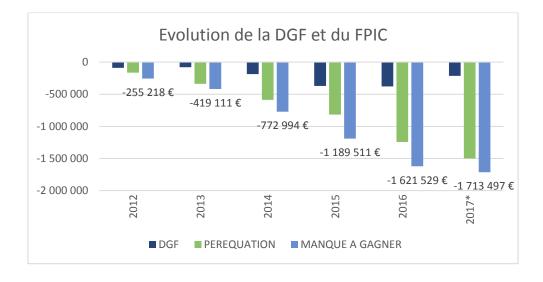
- Charges à caractère général : +7% en 2017 avec notamment l'organisation du Tour de France, +2% par an à partir de 2018 ;
- Charges de personnel : on constate une hausse importante des charges de personnel en 2017 avec le dégel du point d'indice et la réforme du régime indemnitaire. Sur le reste de la période, un Glissement Vieillesse Technicité de 2% est retenu. En raison du poids de ces charges au sein des dépenses globales (45%), toute évolution a un impact direct sur l'évolution des épargnes;
- Charges de gestion courante : sa progression est limitée mais continue ;
- Atténuations de produits : une hausse significative de la contribution au FPIC.

Les produits réels de fonctionnement sont actualisés de la manière suivante :

- Fiscalité indirecte : elle constitue le principal poste de recettes grâce à la surtaxe des eaux minérales et des produits des jeux du casino ;
- Contributions directes : ce produit est peu dynamique du fait notamment d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases peu élevé (0,9% pour 2016, 0,4% en 2017) ;
- Dotations : elles sont fortement impactées par le redressement des comptes publics d'une part et d'autre part, par les écrêtements mis en place pour financer notamment la péréquation verticale;
- Produits des services : en baisse par rapport à 2016 avec la fin de la gestion du palais des congrès.

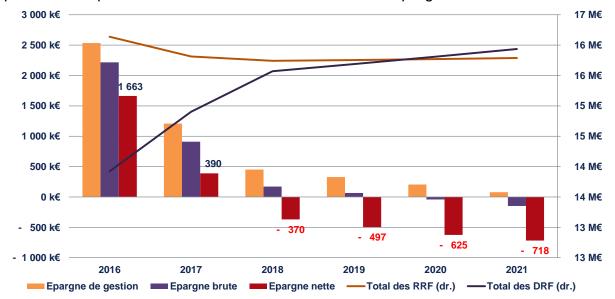


A noter que les effets de la baisse de la DGF et de l'augmentation du FPIC génèrent un manque à gagner pour la commune, ce qui rend l'équilibre financier fragile.



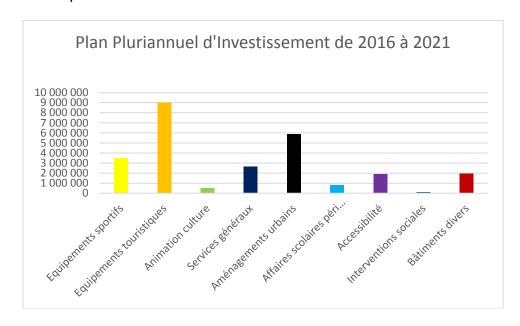


Le résultat de cette prospective démontre une croissance des charges plus importante que celle des produits conduisant à une diminution des épargnes.



## B. La programmation pluriannuelle

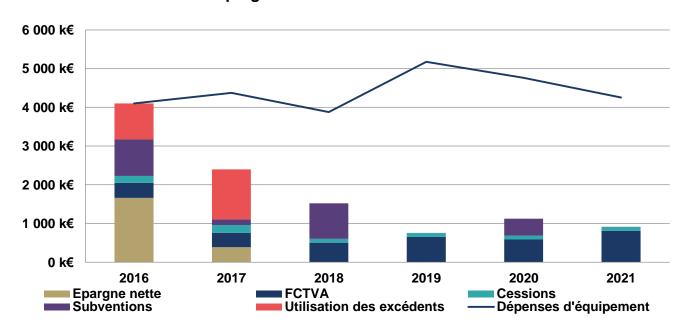
Une programmation pluriannuelle d'investissements a été mise en place depuis plusieurs années. Elle se répartit ainsi :



Le Plan Pluriannuel d'Investissement souhaité par la ville sur la période est de 26,5 M€. Toutefois, sans autofinancement à compter de 2018, elle ne pourrait financer que 41% de ce programme (soit 10,8 M€).



## C. Évolution des épargnes





## V. LES PROJETS POUR 2017

Les partis pris de la municipalité pour construire le budget 2017 s'orientent autour de deux axes forts :

- Le respect des engagements de campagne (A)
- Le plan pluriannuel et annuel d'investissement ambitieux (B)

## A. Le respect des engagements de campagne pour la troisième année consécutive

Il s'agit sans nul doute du parti pris le plus important : la municipalité a pris des engagements forts qu'elle va maintenir pour l'année 2017. Elle réaffirme avec détermination et volontarisme ses engagements et ses priorités politiques au bénéfice des Vittellois.

En effet, parce que le contexte est durablement difficile, parce que les acteurs publics locaux doivent pleinement assumer leur responsabilité et jouer leur rôle d'amortisseur social et de soutien à la croissance, la municipalité entend donc maintenir un cap ambitieux dans un objectif de solidarité et de cohésion sociale de son territoire, tout en adaptant sa stratégie d'actions.

Ainsi, et dans le prolongement du travail déjà engagé depuis 2014 avec tous les services, l'année 2017 sera l'occasion d'affirmer notre gestion sérieuse et exigeante en fixant des objectifs clairs :

- 1. Consolider tout d'abord la maîtrise de nos dépenses (en 2 ans et à paramètres constants c'est 9,20% en dépenses de fonctionnement);
- 2. Gérer le plus précisément possible nos recettes;
- 3. Préserver un niveau d'investissement ambitieux pour répondre aux enjeux de développement du territoire;
- 4. Maintenir le niveau des taux d'imposition, dans la mesure du possible et pour la troisième fois :
- 5. Assurer un service public de qualité, qui sait s'adapter aux besoins des usagers ;
- 6. Rechercher activement les financements de nos partenaires pour assurer un niveau d'investissement correspondant à la fois aux besoins et aux capacités financières de la ville:
- 7. Emprunter de façon limitée et poursuivre le désendettement de la ville : un seul emprunt est prévu à ce jour, à hauteur de 500 000 €, pour permettre le maintien de la ligne 14, poumon économique et facteur d'attractivité de nos territoires en démontrant que c'est un moyen de déplacement doux qui impacte moins le bilan carbone que les cars.

## B. Les programmes d'investissement pour 2017

## 1) Cadre de vie – Aménagement urbain

En matière de <u>voirie</u>, des travaux sont actuellement en cours avenue du Haut de Fol. Les canalisations d'eau et d'assainissement seront remplacées et des fourreaux pour la fibre optique seront posés. Un nouveau "look" pour ce quartier qui a vu la rénovation du CPO par la ville et la démolition du HLM10, sous la maîtrise d'ouvrage de Vosgelis.

Ces travaux de requalification doivent être subventionnés par l'État dans le cadre du FSIPL et le Département, dans le cadre de la convention de partenariat signée en fin d'année 2016.



Dans le cadre de sa politique de recherche d'économies d'énergie, la ville de Vittel souhaite poursuivre la rénovation de l'<u>éclairage public</u> et achever son opération de renouvellement de l'ensemble de son parc de luminaires anciens. Une première tranche de travaux concernant 1 000 luminaires est déjà engagée.

La technologie LEDS sera mise en œuvre et permettra de diminuer de manière significative (plus de 50%) les consommations d'électricité ainsi que les puissances souscrites auprès du fournisseur d'énergie.

Ces travaux devraient pouvoir être financés par l'État, dans le cadre de l'enveloppe 1 du FSIPL en faveur des économies d'énergie et le syndicat départemental d'électricité.

La mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée.

Pour mémoire, il s'agit de mettre en conformité 46 bâtiments, pour un montant total de travaux évalué à plus de 3 millions d'euros, à réaliser sur neuf ans. En 2017, il s'agira des travaux d'accès à l'hôtel de ville, après la rénovation, en régie, des locaux du premier étage et l'installation du service des titres d'identité en mairie.

Ces travaux sont financés par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Les autres travaux concernent le CPO, le Vita, le restaurant scolaire, les écoles Haut de Fol et Louis Blanc ainsi que l'Alhambra.

En matière d'<u>environnement</u>, après une année de travail avec les partenaires sur la mise au point du marché de maîtrise d'œuvre, 2017 sera le début de *l'étude de lutte contre les inondations*. Cette étude, financée par l'agence de l'eau Rhin Meuse, vise à mesurer les impacts de crues de niveau trentennale, cinquantennale et centennale, et à déterminer la nature et le coût des travaux permettant de pallier ces crues.

Dans le même objectif de lutte contre les inondations, après une année de recherche de solution, les mesures compensatoires suite à la construction du centre équestre seront réalisées en 2017.

Lancée fin 2016, l'opération de sensibilisation à l'usage de l'eau intitulée *les hér'eaux de la gestion de l'eau* se poursuivra jusqu'à la fin de l'été.

Comme les années passées, des crédits seront inscrits pour le *fleurissement* et la reconduction de l'animation des *jardins éphémères*.

En termes d'<u>urbanisme</u>, 2017 verra l'aboutissement de la procédure de transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, véritable outil de programmation à moyen terme du développement et de l'aménagement harmonieux de notre ville.

#### 2) Les écoles, les services périscolaires et la jeunesse

Comme annoncé en 2015, les budgets affectés aux services scolaires et périscolaires sont sanctuarisés.

Grace à la signature du Projet ÉDucatif Territorial (PEDT), la ville bénéficiera encore cette année d'une somme de 50 € par enfant versée par l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Il convient toutefois de souligner que cette somme ne couvre qu'un tiers du coût supporté par la ville, sans demander de participation aux parents.

Comme les années passées, la ville apportera son soutien à l'association familiale gestionnaire du centre de loisirs maximois. Il en sera de même pour l'association Frimousse qui assure l'accueil des tout petits dans les locaux municipaux de la maison de l'enfance.

À la demande de l'association, suite à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, une étude sera menée en vue d'une éventuelle extension du bâtiment.



Côté jeunesse, il est envisagé de créer un CLSH dédié aux adolescents dont les locaux seraient aménagés dans l'ancienne médiathèque, au-dessus du Terminus.

Les crédits consacrés aux établissements scolaires, tant en section de fonctionnement, dont les fournitures scolaires et l'entretien normal des bâtiments, qu'en grosses réparations et mises aux normes relevant de l'investissement, seront reconduits. Ces derniers concernent les travaux d'accessibilité dans les écoles du Haut de Fol et Louis Blanc, ainsi que le désamiantage des sols à Louis Blanc et Petit Ban.

Par ailleurs, des crédits seront prévus pour la réfection de l'aire de jeu très fréquentée du parc de la bienfaisance.

## 3) Vittel numérique

Autre investissement d'avenir pour les établissements scolaires : la mise en œuvre du plan pluriannuel d'équipement en tableaux blancs numériques, dans les écoles élémentaires, dans un premier temps.

Par ailleurs, la ville poursuit son équipement permettant de relier les bâtiments municipaux avec la fibre optique. Ce câblage permet de faciliter les échanges entre l'hôtel de ville et les sites distants tout en assurant la sécurité des données. De plus, il permet de réduire significativement les coûts de fonctionnement en supprimant certains abonnements "data".

Dans la même optique, l'installation d'un système wifi au CPO viendra compléter l'installation du même système au Vita.

## 4) Vittel ville sportive

Après les travaux du CPO en 2015 et 2016, place à l'animation sportive avec trois évènements d'envergure nationale et internationale. Tout d'abord les championnats de France et d'Europe de tir à l'arc dès le premier trimestre pour lesquels la ville s'est engagée à apporter sa participation financière, et bien sûr une participation logistique avec la mobilisation des services pour faciliter l'organisation des évènements.

Autre mobilisation des services et des finances de la ville pour le projet phare de l'année : le tour de France qui fait étape à Vittel. Magnifique opportunité de faire connaître notre ville. Le monde associatif, de même que toutes les forces vives de Vittel et du territoire sont associés à la réussite de cet évènement.

## 5) <u>Culture</u>, animations et jumelage

Compte tenu de l'envergure des animations sportives et de nos possibilités budgétaires, la municipalité a fait le choix d'un programme culturel de moindre importance. Néanmoins, les traditionnels carnaval en mars, foire aux grenouilles et printemps des poètes en avril, les animations estivales dans le parc thermal et les festivités de fin d'année sont maintenues.

Les crédits affectés au fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque, du cinéma et de l'école de musique et de danse seront reconduits.

Le centre culturel de l'Alhambra bénéficiera en outre d'une "cure de jouvence" avec le remplacement des sièges, investissement financé par le CNC à hauteur de 80%.



Autre évènement important de la vie de notre commune : le 60<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Badenweiler en 2017. Des crédits sont donc prévus pour les échanges avec notre ville jumelle et les deux journées de rencontres de l'année : le 8 juillet à Badenweiler et le 16 septembre à Vittel.

Comme pour les associations sportives, le soutien aux associations culturelles est naturellement poursuivi grâce notamment aux conventions de partenariat avec certaines d'entre elles.

## 6) La requalification et la rénovation du centre technique municipal

En l'absence d'investissements depuis plus de 20 ans, les locaux du CTM sont vétustes. La sécurité des agents n'est plus optimum et les normes d'hygiène pour le personnel ne sont pas respectées. La municipalité s'est donc engagée dans un plan pluriannuel de requalification des locaux. La première phase en 2017 concerne la construction de locaux sanitaires et de bureaux, et de locaux pour les ateliers les plus vétustes : ateliers serrurerie, peinture et menuiserie. Si les surfaces seront plus réduites qu'actuellement, les conditions de travail s'en trouveront nettement améliorées.

La poursuite du programme en 2018 et 2019 concernera la construction de hangars de stockage permettant de rassembler les matériaux sur un même lieu.

## 7) Action sociale

Année de changement pour le CCAS qui s'est engagé dans la labellisation de la maison ressources en Maison de Services Au Public (MSAP). Cette labellisation, accordée par l'État, permet de contractualiser les relations et d'assurer la proximité des organismes les plus importants pour la vie des habitants : CAF, CPAM, Pôle Emploi et d'autres encore comme le conciliateur de justice ou la mission locale. En contrepartie des engagements de la collectivité, l'État apporte un soutien financier qui permet d'offrir un service de proximité de qualité.

En parallèle des permanences, le CCAS poursuivra bien sûr ses actions habituelles :

- l'aide au permis de conduire, permettant aux jeunes bénéficiaires d'accéder plus facilement à l'emploi ;
- les actions menées par les ateliers tremplin : cuisine, couture, travail du bois...
- le suivi des bénéficiaires du RSA;

ces deux dernières actions étant financées en partie par le Conseil Départemental.

Les actions de prévention dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires avec les "goûters philo" et "ani'mots" seront reconduites, de même que les GPS (Goûters Pratiques Séniors) qui rencontrent un franc succès.

Les bons d'achat de fin d'année et le repas des aînés figureront également au programme des actions en faveur des séniors.

#### 8) Tourisme

Nouveauté également en 2017, la mise en ordre de marche de la Société Publique Locale (SPL) destination Vittel Contrexéville, créée en fin d'année 2016. Avec cette SPL, les villes thermales et la communauté de communes terre d'eau se sont dotées d'un outil permettant, en application de la loi NOTRe, de répondre au transfert de la compétence promotion du tourisme vers l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ainsi, les crédits inscrits



les années passées à titre de subventions seront transférés en prestations de services qui feront l'objet de contrats à intervenir entre la SPL et ses actionnaires publics.

A côté du parc thermal, fleuron de notre patrimoine naturel et touristique, le projet de création d'hébergements insolites devrait être opérationnel pour la saison 2017 dans la forêt parc.

Suite à l'appel à projets lancé en 2016, la ville proposera à l'investisseur privé un bail emphytéotique dont les conditions lui permettront de réaliser son projet, fortement orienté vers le développement durable et l'économie circulaire, dans les meilleures conditions pour contribuer au dynamisme touristique de la zone, dans la durée.

Dans le même temps, l'investisseur se propose de développer le parc animalier, avec un projet pédagogique destiné non seulement aux touristes, mais aussi aux scolaires et aux familles du territoire.

En parallèle, avec l'aide de l'ensemble des clubs services de Vittel, le parcours Vita sera rénové pour offrir un nouvel espace aux sportifs et aux familles.

Comme chaque année, les services municipaux effectueront, en régie, les travaux d'entretien des thermes pour assurer la qualité de l'accueil des curistes.

## VI. <u>L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</u>

Malgré les annonces, il est quasiment certain que la ville subira une diminution de ces dotations tandis que le prélèvement au titre de la péréquation augmente une nouvelle fois. Comme les années passées, toutes les pistes d'économies sont analysées avec la plus grande attention pour maintenir les charges incompressibles.

Les contraintes et les objectifs demeurent donc les mêmes qu'en 2016 pour maintenir un équilibre budgétaire que la prospective a relevé comme "précaire".

#### A. Diminuer les coûts de fonctionnement

L'effort en faveur de la dématérialisation des documents se poursuit, notamment avec l'installation de la fibre optique entre les sites municipaux et la gestion des factures. Les groupements de commandes permettant de bénéficier d'un effet masse seront également reconduits.

Concernant *les ressources humaines*, l'opportunité de remplacer les agents sera, comme les années passées, analysée à chaque départ à la retraite. Compte tenu de l'augmentation de la valeur du point d'indice, de la réforme des parcours professionnels, des carrières et de la rémunération (PPCR), l'enveloppe financière devra être ajustée en conséquence.

N'ayant pas pu être mise en œuvre en 2016 en l'absence de parution de tous les décrets d'application, l'enveloppe affectée à la refonte du régime indemnitaire sera reconduite. Il est rappelé que cette réforme est destinée à reconnaitre financièrement la complexité des missions, les contraintes du poste, les efforts réalisés par les agents, l'absentéisme, l'implication et la valeur professionnelle constatée lors de l'entretien annuel.



## B. Contenir la pression fiscale

L'actualisation des bases prévue par la loi de finances, votée par le parlement, est particulièrement modeste cette année (+0,4%) et ne permet pas de dégager de recettes supplémentaires significatives.

Néanmoins, la municipalité a fait le choix, encore cette année et pour la quatrième année consécutive, de ne pas majorer les taux d'imposition.

## C. Emprunter a minima

Pour 2017, le montant de l'emprunt d'équilibre sera limité à l'engagement de la ville en faveur du maintien de la ligne ferroviaire n°14. Son montant sera déterminé en fin d'année, en fonction des besoins et des subventions obtenues. À noter que, comme en 2014 et 2015, les investissements 2016 ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2017.